

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Bimbo Day care Inc.	Numéro de permis 910000	Date d'inspection Le 08 novembre 2022	
Nom de l'établissement Garderie Bimbo Daycare Inc.		Numéro de téléphone (506) 548-8069	
Adresse 644 University Dr Bathurst NB E2A 2W6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janel Aubut		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	29 déc. 2023	
Commentaires : Des 11 éducatrices qui n'ont pas leur formation EPE, 6 ont leur formation d'Introduction à la petite enfance et les 5 autres sont inscrites en attente de disponibilité. Une preuve de réussite doit être ajoutée au dossier de l'employée.			
12(2) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque personne avant qu'elle ne devienne un membre du personnel.	12(2)	23 nov. 2022	
Commentaires : Quatre membres du personnel ont une vérification du casier judiciaire, mais n'ont pas la vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables. Celui-ci devra être fait et ajouté au dossier des employés.			
12(3) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque membre du personnel et de chaque personne associée au moins tous les cinq ans.	12(3)	23 nov. 2022	
Commentaires : Deux membres du personnel doivent faire une nouvelle demande de vérification du casier judiciaire et vérifications auprès des personnes vulnérables. Celle-ci doit être ajoutée au dossier de l'employé.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (i) les nom, adresse, date de naissance et numéro d'assurance-maladie de l'enfant,	24(1)(b)(i)	23 nov. 2022	
Commentaires : Numéro d'assurance maladie manquant dans 4 des 20 dossiers vérifiés. Vérifier et mettre à jour tous les dossiers des enfants.			

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	23 nov. 2022	
Commentaires : Information des contacts d'urgence incomplète dans 4 des 20 dossiers vérifiés. Vérifier et mettre à jour tous les dossiers des enfants.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : b) les médicaments.	39(2)(b)	18 nov. 2022	
Commentaires : Les médicaments sont dans la cuisine et non accessibles aux enfants, mais ne sont pas barrés sous clé. Les médicaments doivent être barrés sous clé en tout temps incluant ceux qui doivent être gardés au froid.			

Commentaires généraux

- Le ratio est conforme lors de l'inspection de renouvellement.

Discussions avec l'administratrice:

- Les vérifications des membres du Conseil d'administration doivent être reçues au plus tard le 31 janvier 2023.
- L'équipement fixe du parc extérieur est installé selon les normes du CSA, mais la surface protectrice est manquante pour deux structures. L'administratrice confirme que ces structures sont non utilisées jusqu'à ce qu'ils reçoivent la surface protectrice.

Observations:

- Les enfants sont allés jouer dehors, ont mangé leur diner et ont fait une sieste.
- Plusieurs groupes faisaient des bricolages en lien avec le Jour du souvenir.

original signé par
Janel Aubut

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 09 novembre 2022

Date

original signé par
Lisa Cyr

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 09 novembre 2022

Date